

Manuelle

1730

Amst. 11. 8  
MUSEUM HOLLANDICUM

1730. Nous auons deshier pour la ere qui va mettre a cest  
preste pour enuoyer a bruxelles. Mais comme le cardinal  
se trouua vers madame, fust apres que nous despartis  
D'apres delle se demonstra estonne de veoir avecq quel  
visage nous despartis de l'assemblee. Leun auant  
s'esproudu si seeq. Et luy diet quel craignoit que nous n'ayons mal  
prin, ce que luy auront mis enauant, et que ce n'estoit le  
dernier moien a quoy de la part de leur maistee de pouruoir  
venir. Et que auant demande de passer a parol avecq mon  
prieur d'orange. Et mesme luy expose de luy parler pour  
pour veoir les changemens. Et combien qu'il soit variable, et  
le peu d'assurance que se peuuoir prendre de ce que luy dient,  
Et luy expose qu'apres le souper il me peuuoir parler conjointement  
avecq moy le conte de melito, Et auant qu'il nous dit  
assés le mesme qu'il auoit dit a madame, Et nous que  
n'auons peu bien prendre tant le temps de la constitution de  
calary si long, comme de labattie et la rendre (comme  
nous luy dismes) sans bras ny jambes que des seuretez. Et  
neuy disoit nulle. Et que de scosse que soit point principal  
il ney donnoit nulle resolution. Et sur ce nous donna  
l'assurance que luy auoit faulce que au cour d'uy. Et ne  
missent enauant moens dont luy se deust contenter, Et  
combien que au retour nous fissions l'aport de ce que soit  
passe. Et ne nous sembla de deuoir enuoyer l'auertir  
en conjointe seure a bruxelles. Pour moy la mettre en trop  
grande peine, ny moins l'assurance que luy feroient mesmes  
au cour d'uy. Et de voir combien peu de fondement luy pouuoir  
faire sur leur dire. Mais nous desoulus mesmes  
de rendre ce que au cour d'uy succederoit, pour d'uno fois  
pour aduertir bruxelles. Du bien ou du mal que y pourrois  
auoir. Et pour en donner compte sommes a bruxelles  
deuant d'iceux. Nous auons yte avecq les d'ingens, et leur  
auons fait l'ecrit de ce que les cardinaux passa sur souer.

tant avecq madame que avecq nous Les prince D'orange &  
conté de melito Et pour autant que entre autres choses  
Les cardinal nous auroit dit que il s'esperoit que faisant  
venir La priere d'isner Les Anglois En Luy ou promptement  
ou Luy pouest parler selon que Luy droit de batant Laffa  
Et esperoient d'acquerir de vider au tout Luy Le tout  
Nous auons arrester avecq Les Anglois que apres ce  
d'isner de se vissent trouuer en nre quartier, Lors ou qua  
Loy nous ha appelle a La assemblee nous sumes allez trouuer  
maieur Dame, Delaisant Les Anglois En nre quarti  
avecq Determination que nous allions pour entendre Les  
moyens que Le cardinal proposeroit, Et apres Les leur  
venir dire Et consuetter avecq eux ce que seroit a faire

Et venant a Laiff a L'assemblee Le cardinal ha faict vng long  
propos sur ce quez s'touit tout esbahis que Luy nous  
Lussions Respondu si secc a leur propos et faict  
depart avecq tel visage que sembloit que nous Lussions  
buz peu de contentement Et ce quez mettoient enauant,  
combuz que leur sembloit d'auoir faict beaucoup d'attire  
Leur maieur Jusques a ce bouet, Adious tant que si cela  
ne nous sembloit buz nous Le prouons de batre Et on  
sur ce Les Anglois, Et attendre quez missent conditions  
dont de se contentassent. Surquoy nous leur auons  
Respondu que Les moyens quez auont mo enauant s'touit  
telz quez ne se debuont esbahir que Les trouuissions  
stranges Et que Le fondement quez prennent s'toit  
tout aud'hors De ce que Jusques auons auons entendu  
de Anglois, Car comme eux se presuroient de Determiner  
ceaux pour vij ans, nous nauons Jusques a maintenant

12.  
peu entendre Des Anglois aultre chose sinon qu'ils prétendent  
Le Davoir promptement, Et pourtant n'avoient a proposer  
aucun moyen seruant a ceste Restitution si tarduement  
Mais que nous presuptions que les francois s'ils  
s'arrestent a ce de Retenu calaix en leurs mains pour  
quelque temps, Ilz se deuoient Resoudre a proposer  
moyens que fussent tels, moyennant Lesquels nousussions  
persuader aux Anglois a fin qu'ils vinssent bien a la  
Satisfaction de la Restitution.

Et avecq tout cecy ne s'agissoit de persuader au cardinal  
Il vint a mettre enuant les moyens que auoit dit que  
proposeroit Et nous luy faillit contredire sur ce point  
Avecq beaucoup d'arguments Obuy costez et d'auertis  
seruant a la matiere, Se stand Leuz Les francois  
Du moins vne couple de fois pour consuetter ensemble  
Et en fin sont venus a declarer que du temps de la  
Restitution Ilz ne pouoient Rien diminuer de vn an,  
Que puis que nous demonstrons trouues si estrange  
La deuotion Ilz s'obligeroient de la rendre fort siueu  
comme maintenant de bonne foy, Et deu que nous  
trouuions estrange quez voulyssent Retenu le conte  
de Guynes, allegant toutes fois les causes que  
pourroient seruir a leur propos pourquoy Ilz pensoient  
Le pouoir Retenu quez se contenteroient de au bouter de  
vn an rendre aussi tout ce quez auont occupe ceste  
quatre deca la mesme, Et quez Luyneroient le fort de  
Emond en escosse, Mais quant aux seruitz seru  
Lacomplissement de la Restitution Ilz ne sauroient donner  
nulla Et que l'on se deuoit contenter de la foy de

princes, ou bien que Les Anglois Leur en missent enuoy,  
Et sur ce que nous auons par le Sr La Roche Lainez  
entrefuse a plat / come aussi vnt Les obligations que  
voulions adouster de nos Leedres Lesqz vmont  
quant Les Lauront demolez. Pretendant que Les  
proposast ainsi aux Anglois, Et en fin que Les  
fist demolez.

Surquoy nous enuoyasmes quere Les Anglois, Les  
pretendant que Les Anglois Les moyens que Les  
Leur vouledrent proposer, Et que auant que Les  
Les se leuassent, a fin que pour Lespondre nous  
prealablement communicque ensemble, Les faisdon  
par le secretaire qui Les alloit quere, Informer de  
ce que Jusques alors nous auons passez.

Secours venus. Les francois Leur ont dict seulement que  
auont communicque avecq nous sur Leur affaire, et que  
si nous Les pourroient entendre quoy. Et nous Les  
a cest effect a part avecq Les en vne chambre  
nous Leur auons propose Le tout, et fait Les  
conuenables, a fin que plus que nous auons mené La chose  
suauant que dattire Les francois au final moyz que  
La Royne Leur maistrise Leur auoit donne par Les  
Instructions, Les vouledrent considerer Le tout pour  
saccommoder Leur affaire donner. Item a La Royne  
de La negociation. Et Les auant apprez Les  
longuement communicque ensemble, et debatre en  
Les sur Leur propre Instruction que auont en

main, Nous auons en fin prin<sup>s</sup> Resolution avecq<sup>e</sup> eux,  
 & faire Instance pour eux, a fin de couir<sup>r</sup> l'Instance  
 Si sur le temps Ley pourroit mesurer quelque chose  
 Et Recouurer L'artillerie ou du moins quelque chose  
 Et aussi pour eux faire auoir assurance, don  
 avecq<sup>e</sup> L'aison Les se pussent contenter.

**S**urquoy Etournant vers Les francois, nous auons fait tout  
 ce que nous ha este possible pour aduantagez l'au<sup>t</sup>re  
 Anglois Le party. mais en fin nous nauons peu arriuer  
 que quant au temps Les francois Le prin<sup>s</sup>ent plus  
 court. Et quant a L'artillerie nous auons fait  
 Les francois a ce que Restuant carad<sup>s</sup> Les Leur  
 Laisseront plus pres d'artillerie, et si auons dauantagez  
 l'au<sup>t</sup>re que Le dauersy et La Nonne d'escosse, pour  
 plus grande seurete. Les Anglois tant pour La  
 Restitution de carad<sup>s</sup> si Le Roy de france mouroit ce pendan<sup>t</sup>  
 que pour La frontiere d'escosse fussent obligez de  
 satisfere. Sur Les seuretez auons nous eu vne bien grande  
 dispute et long debat sur Leque Les francois se  
 sont Letuez bien souuent a part, N'ayant voulu accepter  
 de donner y trouues pouer si long temps, Encorad<sup>s</sup> que  
 proposassent quilz Les pussent changer d'ay en ay, ou  
 de vi mois en vi mois, Et comme nous demandons du  
 moins vny millier d'escuz, et que margand<sup>s</sup> francois  
 en Respondissent, Les sarras<sup>s</sup> soient a noy pourue d'vn  
 si grande somme, ny auetue assurance que sur leurs  
 villes, ny sur leurs propres margand<sup>s</sup>, Ce que nous  
 auons absolument Refuse, pour La difficulte que y  
 eust eu a L'execution, Et au Lieu de ce nous ont  
 offert de bliger Les biens que Les francois posseda<sup>nt</sup>

Sur les parts de vos Ma<sup>tes</sup> Mais nous' L'auons  
aussy. Et ceste pour n'y prendre que l'on en apres  
avecq les Anglois a ceste occasion, et pour ce que  
Les subiects de vos Ma<sup>tes</sup> perdent par ce bouen  
La recompense quez ont aucunement sur Escocce  
Et biens quez perdent en France,

Et apres auoir longuement euee, et quasi plus d'un  
guye et demie et dispute long temps ce point, nous  
Les auons en fin attirez Jusques a cinq cens mil. L'ang  
Lesquels se pechevent se Refusant ou delayant la Resolutoy  
ou L'ire de nos Ma<sup>tes</sup>, Et ce pour peche, et demourant  
nonobstant le payement d'iceux L'obligation de la  
Resolutoy en sa forme et vigueur.

Et comme nous' auons Doubte que s'ageuant ce point Les  
Anglois Les francois se poueroient monstrez plus  
difficiles sur nre particulier, nous' auons fait ce que  
nous' auons peu pour persuader Les francois a ce que  
Les Anglois n'osent entreprendre de Resolutoy  
sans consultation en Angleterre, que ce pendant pour  
gagner temps. Et sans que nous' ne les voulions plus  
perdre, nous' L'ayardissions de mettre par escript ce  
traicte d'entre nous'. Mais Il na este possible de Les  
y Enduire Et sans tousiours ce miez ont acoustume que  
ce Leur seroit trop grand desauantage, Et que  
beaucoup de choses se disent de parolle et se Resoluent  
quez ne bouedront beux mis par escript. Si ne  
viennent a la conclusion, persistant que nous' persuadassions

aux Anglois ou quez Despouruissent sans consulter,  
ou doit maintenant assureassent, qu'encorez quez  
consulassent pour s'asscurer. Il m'auoit fauete  
que leur maistrte m'condescendit, combien que nous  
passissions auant en nos affaires, auecq ceste condition  
que fust que les Anglois s'accordassent ou non, les  
Laisans au Despoz nre traite se conclunt. Et ces  
comprenant au traite pour en Topre s'ily vouloyent nous  
contribuassent entre nous la paix.

Et voyans que nous ne pouuons acceper. D'obtenir auec  
ceste deure, et que ce soit plus il ce que les Anglois  
nous auont finalement Reque. D'acceper, nous  
asscurant quez y condescendront que leur Instruction  
leur Donnoit souffisiant pouoir. Nous sumes  
Retournez vers eux pour leur declarer ce que nous auons  
faict. Lesquez s'en sont misericordieusement satisfaitz et  
contentz auecq les certificacions de Obligation qu'ils ont  
auec nous pour la assistance que suruant le  
commandement Dieulle nous leur auons donnee si grande  
en leur affaire. Et sumes demeurz d'accordz que  
apres nous ytre queque peu de tenu auec eux a la  
Gambrie, a fin que les francois entendissent que  
nous ne les auons secu combaincre sinon auecq longues  
persuasions, deuant perdre cesle de francois nous  
ferions y preallable. Lequel des articles. Lesquez nous  
auons amene les francois en leur affaire, afin  
quez cognussent par l'approbation des francois  
que la Resolution soit estee telle. Et que apres les  
Direont que combien ce terme si long que l'on mettoit  
a la Resstitution leur fut grief, quez eussent dolantuz

consuetude leurs maistres / Et avant que l'un desouldra  
que toutes fois a une grande persuasion et soubs espoir  
que nous Les excuserions Deurs leurs maistres / Et en  
preueneuons que ce Contre de ficia Le fit aussi / Et  
se condescendoient a accepter Les articles, Mais quez  
y adrousta sent bne protestation que estoit pour nous  
assurus De La crante sub mencionnee / assaure  
que quoy quez acceptassent / Et entendoient de (Kens)  
conclure en Desouldra avecq les francois, que  
prealablement nous ne fussions aussi. D'accord sur  
tout ce que nous / Et estoit a faire avecq les francois  
puis que / Et ont la mesme obligation en nous / Entendout  
et ney traictes sans nous, que nous au Leurs comme  
souuent a / Et se declarez.

Or Sire La Resolution des affaires des Anglois a  
prinse ceste fin, Et sont accepte en pncipels francois  
en la forme, et avecq la protestation auant dicte  
et est Laque Resolution faite.

Et pour autant que Les pretensions que sont entre les  
francois et Anglois D'entre Les deux contre les  
autres ne se pourroient promptement vider, et quez  
ne voudroient / Et a leurs occasions La oportunitie  
demeurast en quere / Et se contentent de Remettre  
La decision au benefice Du temps, et d'ice en  
par, avecq espoir que avecq les temps D'ice  
D'icea moyen avecq les autres / Et puissent auoir  
Les bngs des autres entiere satisfaction.



**M**ais que promptement se videront Les Differens suruant  
 Necessaire que dedens Le terme de quict ans Les francois  
 feroient La restitution aux Anglois de La ville de Calais  
 fortifiee comme elle est maintenant sans en (tirer)  
 desmoldes, m De ce que durant Les temps Ilz n  
 pourroient bastir pour La forte et seurete de La  
 ville. Le tout a bonne foy Et quez Lafferont  
 Laus de Anglois y Laus de villes suru prunes  
 d'artillerie de bronze, trois canons / trois serpenhines  
 trois bastardes / Et La Laeste moindres.

**Q**ue aus temps des restitueront aussi Le conte de  
 Flandres Et generalement tout ce que en cest  
 quere Les Leus ont prins Deca La mer.

**Q**ue Desusant quidecians Lesse de francois La restitution  
 ouz calais aus terme Les payeront aux Anglois  
 cinqu cens mille escuz pour penne / demeurant ce  
 nonobstant y sa force Et vigueur La promesse  
 de La restitution Et l'obligation de prout l'effectuer.

**Q**ue donneront marchans / L'anglais Lesse de francois et  
 executables par les Anglois au Parsonable  
 contentement d'iceux / plusieurs pour le payement  
 de Laus somme / et doit maintenant Jusques a ce  
 quez aient donne Lesse de plusieurs / des frans de  
 personages de qualite / quez de laeront demain en  
 un duy billet, / Lesse entendu que durant Les temps

De quelz ans' les pourroient changer Lesd's p'ces  
toutes les fois que bon leur semblera Donnant au lieu  
d'iceux autres p'ces margant' Dessant' et  
que Lesd's hostages quez donneront a l'effect auant d'ice  
se consigneront entre les mains de nos ma<sup>te</sup>  
pour y faire faire garde Jusques a ce que Les  
p'ces se donnent avecq' promesse de l'ord' des Rendes  
Les quez dient mettre en avant pour n'y vouloir  
qu'il aillent en Angleterre ou ailleurs (Comme afferment)  
Le changement de La Religion

Que Le fort de G'mond se desmolura en Escosse et tout ce  
que contra' Les traictz Les francois en pourroient  
avoir fortifié fut a Bordeaux ou ailleurs Et de mesme  
si Les Anglois ont print' ou fortifié quelque chose  
Les Franco' contre Les Anglois. Et Restitueront  
et desmoliront.

Que Le Roy et Donus d'auvergne confirmeront Les  
traictz. Et s'obligent comme principals contractans  
a l'observance.

Que si Les Anglois durant les temps de six ans  
meuuent notablement guerre aux francois, en ce  
cas Les cautions demureront Les Franco' et  
ne seront Lesd's francois tenuz de payer Les

cmeq tend me e souz auantz. Des quez articles  
 Les francois mettront Senam par esmes  
 afin que les Anglois y demeurent plus satisfaitz  
 et assens. Et si dyent que lors demain apres  
 d'apres come rez retourneront Darompaignes la  
 Louise duette. Le Copain qui se parte du  
 matin, nous commenceront de pour suivre la  
 negociation sur ces affaires dont le d' M. de  
 et eues. Des quez ne faurons de s'illiter la  
 priuue de d'ingr ce plus que nous pourrossy

Et nous recommandans tres humblement a la bonte  
 grace de dieu. Nous supplions au  
 creature que sont a l'aller en sainte espérance  
 et tres bon pour dieu. Du Palais en  
 chambre de l'enchambre le Mars 1558

De vull. ma.

Tres humble et obéissant  
 seruaunt et subit.

Herdruent  
 Guille de nassau. Juy mes desir  
 L'ne que dar elle.

